



Mairie de Guillestre
1 Place des Droits de l'Homme
05600 GUILLESTRE
Tél. : 04 92 45 04 03
www.villedeguillestre.fr

Guillestre, le 1^{er} juillet 2026

M Le Maire de Guillestre

Aux Parents d'élèves

Objet : Dossier d'inscription- service enfance - rentrée 2026-2027
Pièce-jointe : Dossier d'inscription, règlement intérieur, tarification

Madame, Monsieur,

A l'approche de la rentrée scolaire 2026-2027, je vous remercie de bien vouloir prendre connaissance des informations essentielles du service enfance.

A la demande de la Caisse Commune de Sécurité Sociale des Hautes-Alpes, partenaire technique et financier de la municipalité et afin d'adapter au mieux les tarifs appliqués en fonction des ressources des familles, la commune a choisi la mise en place d'une tarification modulée basée sur le quotient familial depuis septembre 2025. Vous trouverez ci-joint le récapitulatif de ces tarifs pour la rentrée de 2026.

INSCRIPTION PERI et EXTRA SCOLAIRE : (accueil périscolaire, restauration, centre de loisirs)

Pour toute première inscription les familles doivent fournir :

- La fiche de renseignements remplie ;
- Une attestation d'assurance (responsabilité civile et individuelle accident) ;
- Le carnet de vaccination ;
- Le règlement signé que vous trouverez sur le site de la ville ou directement au bureau du service enfance ;
- Un justificatif de domicile ;
- Un justificatif de quotient familial.

A chaque nouvelle rentrée scolaire, il vous est demandé **de mettre à jour votre dossier et de régler vos factures non soldées de l'année scolaire passée.**

Ce dossier est indispensable : propre à chaque enfant, il doit permettre de joindre à tout moment les parents (ou les responsables qu'ils auront désignés). Les documents sont à déposer en ligne sur votre espace « famille Inoé » ou au bureau du service enfance pour une 1^{ière} inscription.

Votre dossier doit nous être transmis au plus tard **le mardi 11 août 2026**. Passé ce délai la possibilité de faire vos inscriptions au périscolaire et extrascolaire pour la semaine de la rentrée n'est pas garantie.

Merci de signaler tout changement de coordonnées ou de situation au service enfance, pendant l'année scolaire.

Ouverture des inscriptions : Les inscriptions seront ouvertes à partir du lundi 17 août 2026 en ligne sur le « portail famille INOE » à l'accueil de la mairie (voir calendrier des inscriptions en pièce jointe).

Le règlement se fait sur facturation en fin de mois payable au plus tard pour le 15 du mois qui suit.

ACCUEIL PÉRISCOLAIRE

ATTENTION : pas de garderie le mardi 1er septembre 2026 au matin

Horaires :

Maternelle : matin : 7h45-8h20, midi : 11h30-12h15, et soir : 16h30-18h15.

Elémentaire : matin : 7h45-8h20, midi : 11h45-12h15, et soir : 16h15-18h15.

Le respect des horaires de garderie est important. En cas de retard, ce qui doit rester exceptionnel, il vous est demandé de prévenir le personnel ou d'envoyer une personne habilitée (dûment indiquée sur le bulletin de renseignements) pour récupérer votre enfant (cf. règlement intérieur). **Ce dépassement vous sera facturé 3€.**

RESTAURATION SCOLAIRE

Horaires : de 11h30 à 13h20 (maternelle), de 11h45 à 13h20 (élémentaire).

Les enfants déjeunent sur le lieu de l'école. Les repas sont livrés en liaison chaude.

55 places disponibles en maternelle et 90 places en élémentaire.

En cas d'oubli, ce qui doit rester exceptionnel, il vous est demandé de prendre contact avec le référent périscolaire de l'école afin de déterminer si l'accueil de votre enfant avec son pique-nique est possible (repas froid). **Il est obligatoire d'avoir l'accord du référent de l'école avant de prévoir le pique-nique pour votre enfant.** Le repas sous forme de pique-nique vous sera facturé 5€ par jour et par enfant + 2h de garderie au tarif normal de 1 à 2€ de l'heure.

ACCUEIL DE LOISIRS

L'accueil de loisirs ouvre ses portes les mercredis des semaines scolaires **de 7h45 à 18h15, dès le mercredi 2 septembre 2026.**

Pour les vacances scolaires (première semaine des vacances d'automne, vacances d'hiver et de printemps, vacances d'été), les réservations se font via le portail famille. Les dates d'ouvertures des réservations et de clôtures des inscriptions sont disponibles en annexes de ce courrier. **Les informations complémentaires, spécifiques à chaque période de vacances, vous seront communiquées via le portail famille INOE et sur le site de la municipalité.**

Vous souhaitant une bonne rentrée scolaire pour toute votre famille, je vous prie d'agréer Madame, Monsieur, mes sincères salutations

Monsieur le Maire
Emmanuel MOLLE,

